

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

**Séance du mardi 28 avril 2026**

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 10  
Votants : 11

**Présents** : Mesdames Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nalia MICHOUX, Evelyne MILLEREUX, Messieurs, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

Date de la convocation :  
21 avril 2026

**Excusés avec pouvoir** : Caroline ARTHU pouvoir Cathy BATISTE.

Date d'affichage :  
21 avril 2026

**Excusés sans pouvoir** : Nadia MARDON, Michel CANTENEUR.

**Absent** : Isabelle MICHARD, Julien JOURDAINE.

**Secrétaire de séance** : Madame Nalia MICHOUX.

**DELIBERATION N° 2026-35**

**Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Entendu l'exposé suivant :

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours par les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire (article D731 14 du code de la sécurité intérieure) :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Aussi,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et notamment son article 13 ;

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseillers municipaux correspondant incendie et secours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Benjamin RONDIER en qualité de correspondant municipal au titre de la défense incendie

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance  
Nalia MICHOUX



Le Maire,  
Marina DUPUY

